



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 20 février 2012
N° CERTA-2012-AVI-086

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans les produits Mozilla

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-086>

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-086
Titre	Vulnérabilité dans les produits Mozilla
Date de la première version	20 février 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin Mozilla MFSA 2012-11 du 16 février 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire à distance ;
- déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

- Firefox versions antérieures à 10.0.2 ;
- Firefox ESR versions antérieures à 10.0.2 ;
- Firefox versions antérieures à 3.6.27 ;
- Thunderbird versions antérieures à 10.0.2 ;
- Thunderbird ESR versions antérieures à 10.0.2 ;
- Thunderbird versions antérieures à 3.1.19 ;
- SeaMonkey versions antérieures à 2.7.2.

3 Résumé

Une vulnérabilité corrigée dans certains produits Mozilla pourrait permettre à une personne malintentionnée d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Une vulnérabilité de type débordement d'entier dans la bibliothèque `libpng` permettrait à une personne mal-intentionnée d'exécuter du code arbitraire à distance sur les produits Mozilla affectés.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité de la fondation Mozilla 2012/mfsa2012-11 du 16 février 2012 :
<http://www.mozilla.org/security/announce/2012/mfsa2012-11.html>
- Référence CVE CVE-2011-3026 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2011-3026>

Gestion détaillée du document

20 février 2012 version initiale.